

Cugy (VD), le 24 juin 2004

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 24 juin 2004

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part de la communication municipale suivante :

1. BÂTIMENTS COMMUNAUX (Yvan Allemand)

Entretien, transformation et rénovation de la Maison villageoise – parcelle RF n° 31

En ce qui concerne l'état du chantier, le gros œuvre et les travaux lourds sont terminés. Reste la planification des travaux de chauffages qui est le suivant : le 5 juillet 2004, début du démontage, dégazage et évacuation de la citerne existante, suivi du montage, des raccordements électrique et finalement de la mise en service à fin juillet 2004. Nous n'avons pas oublié Madame Morel et sa famille et nous raccorderons un boiler provisoire qui sera en fonction dès le début des travaux.

Mis à part les travaux de finition tels que carrelages et peinture, la pose des nouvelles fenêtres est prévue pour début juillet 2004. Les chariots pour le stockage des tables ont été livrés et ces dernières ont pu être entreposées sous la scène. L'armoire de l'office (buvette), prévue pour recevoir les paniers des verres, a été installée cette semaine.

Il nous reste un dernier point à régler. A la suite de notre séance de février 2004, sur place avec les utilisateurs et la commission de construction et aux différents entretiens avec la dite commission et l'architecte, une étude d'aménagement de l'office au 1^{er} étage a été décidée.

Nous rappelons que rien n'avait été prévu pour le matériel d'exploitation, celui existant avait été jugé suffisant. Cependant, l'agrandissement de cette office nous permettrait d'améliorer fortement son utilisation. C'est la raison pour laquelle les travaux de finition de l'office ont été stoppés le 26 avril 2004 pour procéder à une étude d'aménagement plus moderne et performant que celui existant, et ceci en étroite collaboration avec la Commission de construction.

En voici les principaux éléments :

- Un bloc avec tiroirs réfrigérés sous la tablette du passe-plat ;
- Une tablette sur toute la longueur de l'agrandissement de l'office avec prises électriques pour les appareils électroménagers (réchauds, bouilloires, chauffe-plats, etc.) ;
- L'installation d'un lave-verres et armoire de rangement ;
- Installation d'une cellule frigorifique au rez-de-chaussée en lieu et place de 4 tiroirs réfrigérés.

Tous les devis ont été reçus et la situation est la suivante :

| | | | |
|---|-----------|------------|-------------------------|
| Montant prévu pour le mobilier / préavis n° 22/2003 | | Fr. | 46'000,-- |
| Travaux commandés ou en discussion | arrondi à | Fr. | <u>20'000,--</u> |
| Disponible sur le montant du préavis | | Fr. | 26'000,-- |
| Equipement complémentaire | maximum | Fr. | <u>46'000,--</u> |
| Crédit supplémentaire nécessaire | | Fr. | <u>26'000,--</u> |

Aucune décision n'a été prise à ce jour car ces informations sont récentes.

En ce qui concerne la situation financière, votre Municipal des bâtiments a fait le point le 22 juin 2004 avec M. Gilbert Jenni, architecte et nous pouvons confirmer ce qui vous a été annoncé au Conseil communal le 29 avril 2004 ainsi qu'à la Commission de gestion, à savoir :

Les postes « divers et imprévus » sont toujours en équilibre avec les travaux complémentaires commandés ou en cours d'exécution. S'il devait y avoir une différence entre le montant total des préavis et le coût effectif, cette variation oscillerait entre 1 et 2 %, ceci indépendamment des investissements pour les équipements complémentaires mentionnés précédemment.

Vestiaires du terrain de sport du lieu-dit « Sus le Billard »

Inutile de rappeler que des fissures étaient apparues sur les façades intérieures et extérieures et que la première réunion de constat avec l'architecte date de décembre 2002.

Après de nombreuses réunions avec MM. Juvet, architecte, Alberti, ingénieur et les maîtres d'état concernés, il a, finalement, été décidé que les travaux de remise en état du crépissage seraient prise en charge par tous les intéressés avec une clé de répartition qui a été adoptée.

Les travaux ont été achevés récemment et une dernière réunion avec l'entreprise de peinture a été programmée pour ce jeudi pour constater que tout était en ordre et que l'on peut fermer le dossier.

2. TRAVAUX (Gilles Renaud)

Signalisation

Place devant la déchetterie

L'autorisation nous ayant été accordée par le Juge de Paix, nous avons commandé deux panneaux « Interdiction de parquer » auprès de l'entreprise Signal SA à Etagnières.

Le chauffeur du camion-remorque bleu aurait affirmé qu'une autorisation lui avait été donnée en son temps par la Municipalité. Nous n'en avons trouvé aucune trace. Par conséquent, ordre lui sera donné d'évacuer son véhicule.

Le propriétaire de la voiture rouge et noire n'a pas pu être retrouvé par la gendarmerie. Nous avons fait paraître dans la FAO du mardi 23 juin dernier, un avis sommant le propriétaire d'enlever son véhicule, faute de quoi, si dans les 30 jours qui suivront cette parution, ce véhicule sera vendu ou détruit et cela en conformité à l'article 26/a de la loi du 25 novembre 1974 sur la circulation routière.

Le propriétaire du camion sans plaque a été prié d'enlever son véhicule, d'ici la fin du mois de juin, un numéro de téléphone portable figurait sur le pare-brise.

Nettoyage et entretien du pourtour de la benne à verres face à la déchetterie des Rossets

Suite aux décisions prises ci-dessus et à notre intervention auprès de nos employés communaux, le nettoyage et l'entretien de cette place sera facilité.

Gendarmes couchés au chemin de la Cavenettaz

M. François Scheidegger, agriculteur, a demandé à plusieurs reprises la suppression des trois gendarmes couchés en question. En effet, ces modérateurs de trafic gênaient considérablement le passage de ses véhicules agricoles. Ce dernier a même menacé de les arracher lui-même si ces ralentisseurs devaient rester en place. Afin d'éviter à ce qu'il mette ses menaces à exécution, la Municipalité a décidé de les supprimer. En effet, l'Exécutif prépare actuellement un préavis pour mettre en séparatif les bâtiments du chemin de la Cavenettaz encore au système unitaire. Ces travaux occasionneront d'eux-mêmes un ralentissement. Dès la fin de ceux-ci, nous mettrons en place un système de modulation du trafic qui devrait donner satisfaction à tous les riverains et usagers de cette voirie.

Collecteurs d'eaux claires en contrebas de la route cantonale

Le remplacement du collecteur de la chambre n° 308 à la Mèbre, a fait l'objet d'une partie de notre préavis n° 42/04 que vous avez accepté lors de la séance de l'Organe délibérant du jeudi 27 mai dernier. Ce collecteur passe dans le champs actuellement exploité par M. François Scheidegger, agriculteur. Au début de l'automne 2003, ce dernier nous a informé de l'affaissement de la canalisation à certains endroits, effondrement dû au sol qui n'était plus de niveau. Pour cette dépense, un préavis devait être établi, et intégré à celui de la création d'un collecteur EU + EC au carrefour du chemin du Four et de la route de Lausanne. Ce document n'a pas été préparé dans l'immédiat, puis les conditions hivernales n'auraient pas faciliter les travaux et pour ajouter à ce retard, la séance du Conseil communal d'avril 2004 a été supprimée. Ce printemps, M. François Scheidegger n'ayant pas encore obtenu satisfaction, a demandé, sans informer la Municipalité, à l'entreprise Risse SA d'effectuer le remplacement du collecteur abîmé. Ces travaux ont été entrepris et terminés peu avant la séance du Conseil communal du 27 mai 2004. Nous ferons le nécessaire afin que la facture de l'entreprise Risse SA respecte le montant mentionné dans notre préavis.

Motion de M. Gilbert Boand

Compte tenu du rapport de Transitec SA sur les problèmes de mise en sécurité routière de notre territoire communal, nous pouvons actuellement mettre en place la procédure afin de mener à bien la création de places de parc dans la partie supérieure du chemin de la Cavenettaz.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz